

COMMUNE DE TIVERNON

BULLETIN MUNICIPAL N° 20



SOMMAIRE

Intitulé	N° de page	Intitulé	N° de page
Éditorial	1	Liste de nos professionnels	17/18
Votre nouveau conseil municipal	2	Nos associations	18/19
Les commissions - Les délégués	3/4/5	La CCPNL	19/20/21/22
Caractéristiques de notre village	5/6	Démarches administratives	23
Eau - Assainissement	7/8/9	Médecine, santé	24/25/26
Informations communales	9/10/11/12	Les services d'aides à la personne	26/27
Vivre ensemble	12/13/14	Informations pratiques et utiles	28/29/30/31
Carnet familial	15	Informations diverses	31/32
Clin d'œil dans le rétro	16/17	Humour... Pause détente	33

L'année 2020 voit l'arrivée de ce 20^e bulletin municipal. Il vous invite une fois de plus à parcourir l'actualité de notre commune au travers de ces quelques pages, réduites cette année, eu égard au confinement et aux conditions sanitaires strictes à respecter.

Cependant, vous pourrez être informé de ce qui a été réalisé, connaître les points forts des mois passés et lire des informations pratiques sur la commune.



N'hésitez pas à nous faire partager vos idées, vos photos et vos suggestions d'articles ! Nous essaierons de vous satisfaire au mieux. Merci de renseigner le questionnaire (dernière page).

Bonne lecture à tous et joyeuses fêtes de fin d'année même si elles ne sont pas à l'identique des années précédentes...

Béatrice VAPPÉREAU

ÉDITORIAL



Chères Tivernonaises, Chers Tivernonais,

Les élections du 15 mars dernier, puis l'élection du Maire et des adjoints, malheureusement sans public le 28 mai dernier, m'ont permis d'être votre Maire pour les 6 années à venir.

Je tiens à vous remercier, avec toute mon équipe municipale, pour la confiance que vous nous accordez pour ce mandat.

Je veux également saluer les élus sortants et en particulier le travail de Philippe Desforges.

Nous sommes tous de passage dans cette responsabilité et nous avons tous à cœur d'avoir pour seule motivation, l'intérêt général de notre village.

Ce début de mandat a été hors du commun : des règles imposées, un minimum de rencontres, aucune festivité ou commémoration sans public... mais une solidarité avec nos habitants lors de la distribution des masques ou un soutien à nos aînés lors de la canicule ou du deuxième confinement, ainsi que d'autres actions que vous découvrirez dans les pages suivantes.

Nous vivons une situation sanitaire inédite, dont nous espérons tous voir la fin au plus vite : veillons encore toutes et tous au respect des gestes barrières et des recommandations gouvernementales.

L'année va s'achever par nos traditionnelles fêtes de fin d'année, qui, je vous le souhaite, vous apporteront de la joie et du réconfort auprès de vos proches, même en nombre restreint.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro !

Prenez soin de vous et des autres.

Prenez plaisir à faire vivre votre village !

Avec mon dévouement,

Delphine BRUCHET

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Joseph
MARTIN
5 Les
Ouches du
Bourg
68 ans

Jean-Pierre
STEIN
16 Ondreville
64 ans

Jean-Yves
MALLET
2 Place
Chanoine
Pélessier
45 ans

Lionel
PORTAIS
5 Chemin de
l'École
32 ans

Guillaume
MORGEAT
2^E ADJOINT
14 rue des
Artisans
42 ans



Anne-Claire
DESFORGES
7 Abbonville
43 ans

Stéphane
BEDU
1 Impasse
du Tilleul
50 ans

Nathalie
SEVIN
15 rue des
Merceries
50 ans

Béatrice
VAPPEREAU
3^{ème} ADJOINTE
2 rue des Artisans
57 ans

Éric
FLEUREAU
1^{er} ADJOINT
4 Ondreville
62 ans

Delphine
BRUCHET
MAIRE
5 Ondreville
40 ans

LES COMMISSIONS : QUI S'OCCUPE DE

QUOI ?

Madame Delphine BRUCHET, Maire, est la Présidente de droit de chacune des commissions



Delphine BRUCHET (titulaire)
Éric FLEUREAU (titulaire)
Guillaume MORGEAT (titulaire)
Jean-Pierre STEIN (titulaire)
Jean-Yves MALLET (suppléant)
Stéphane BEDU (suppléant)
Nathalie SEVIN (suppléante)

TRAVAUX/ASSAINISSEMENT



Delphine BRUCHET
Éric FLEUREAU
Jean-Yves MALLET
Guillaume MORGEAT
Stéphane BEDU
Nathalie SEVIN
Jean-Pierre STEIN

FINANCES



Delphine BRUCHET
Éric FLEUREAU
Lionel PORTAIS
Nathalie SEVIN
Jean-Pierre STEIN

FÊTES



Tous les membres du
Conseil Municipal

EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT



Delphine BRUCHET
Guillaume MORGEAT
Anne-Claire DESFORGES

COMMUNICATION/INFORMATIONS



Delphine BRUCHET
Béatrice VAPPERAU
Anne-Claire DESFORGES

SOCIALE

Commission sociale

Delphine BRUCHET
Éric FLEUREAU
Béatrice VAPPERAU

ANIMAUX

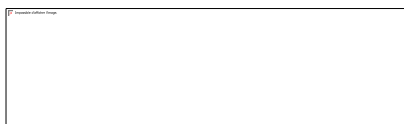


Delphine BRUCHET
Joseph MARTIN

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

- Le **syndicat des Eaux (Tivernon/Chaussy)** : Président : Éric FLEUREAU (Tivernon) – Vice –Président : Florent GUILLOTEAU (Chaussy)
Membres Tivernon : Delphine BRUCHET (titulaire) – Guillaume MORGEAT (titulaire) – Jean-Yves MALLET (suppléant)
Membres Chaussy : Pierre ROUSSEAU (titulaire) – Fabien PELLEN (titulaire) – Olivier GIGER (suppléant).
- Le **SIERP** (Syndicat Électricité Région Pithiviers) : Guillaume MORGEAT, titulaire – Éric FLEUREAU, suppléant
- La **Commission communale des Impôts Directs** :
 - **6 commissaires titulaires** : Éric FLEUREAU, Jean-Pierre STEIN, Philippe DESFORGES, Béatrice VAPPEREAU, Sylvie CHAMPY, Isabelle LARBÉY
 - **6 commissaires suppléants** : Jean-Yves MALLET, Lionel PORTAIS, Pierre-Étienne DELANOUE, Laurence BRETON, Nadine CARNIS, Mauricette DAUVILLIER
- Le **correspondant Défense** : Guillaume MORGEAT
- La **CLECT** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : Delphine BRUCHET, titulaire – Éric FLEUREAU, suppléant

CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE VILLAGE



Nombre d'habitants : **285 (recensement de 2017)**

Le nombre d'habitants pour **2020** (estimé à **310**) est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de 2.8 % (2011-2016 source INSEE). La population de Tivernon est donc en **hausse**. C'est une **population qui rajeunit fortement** avec un indice de vieillissement de 1 personne de 65 ans ou plus pour 59.5 habitants de moins de 20 ans.

Combien d'habitants en 2030 à Tivernon ?

Sur le long terme la population est passée de 283 habitants en 1968 à 310 habitants en 2020, soit une évolution de 9 % sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire cette évolution sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2011-2016), le nombre d'habitants de Tivernon en **2025** sera de **327 personnes**, soit une hausse de 42 habitants (15 %). En **2030**, la population de Tivernon serait de **376**, soit une hausse de 91 habitants (32 %).

Densité : **23 hab/km2**

Superficie : **12.61 km2**

NOTRE MAIRIE

19 rue du Gouanon - 45170 TIVERNON

02 38 39 41 49 - Adresse mel : mairietivernon@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : Mardi et vendredi : 15 h 30 – 20 h 00

Secrétaire de Mairie : Marie-Soline FLEUREAU - Adjointes d'entretien : Gérald CARNIS et Kadija SAMAKÉ



Téléphone :

NOTRE SITE

Adresse : www.tivernon.fr



Le site est votre outil pour suivre les actualités, les communications de votre village. Vous y trouverez également beaucoup d'informations.

Il est également utile pour les nouveaux arrivants, les anciens habitants et les personnes de passage.

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous relayions vos activités ou informations utiles.

LE BUDGET COMMUNAL

Avant toute chose, il faut savoir qu'un Budget Communal se divise en 2 sections :



1. Section de **Fonctionnement** : dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants
2. Section d'**Investissement** : assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie

Chaque section doit être présentée en équilibre.

Voici ci-dessous ce qu'englobe chaque section :

1. La Section de FONCTIONNEMENT regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

2. La Section d'INVESTISSEMENT regroupe :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...)
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Et à Tivernon, quel est le montant du budget ?

Les dépenses de la commune :	Section Fonctionnement	Section Investissement
	523 228.41 €	88 298.62 €

Les recettes de la commune :	Section Fonctionnement	Section Investissement
	523 228.41 €	88 298.62 €

EAU - ASSAINISSEMENT

Pour la consommation 2020-2021, le prix du m3 d'eau reste inchangé et est toujours fixé à 1.45 € TTC. La prime forfaitaire facturée à chaque abonné reste à 26 € TTC et le taux de la redevance pollution sera de 0.38 € le m3.

La distribution de l'eau : L'abonnement est en partie destiné à couvrir les charges fixes du service, notamment le pompage et l'acheminement de l'eau potable jusqu'au domicile. La consommation, proportionnelle au volume consommé en m3, est relevée sur votre compteur.

La collecte et le traitement des eaux usées : L'assainissement collectif recouvre le traitement des eaux usées (douches, sanitaires, etc.). Il est applicable uniquement aux abonnés raccordés au collecteur d'eaux usées. La redevance assainissement finance la collecte des eaux

usées et leur traitement en station d'épuration. Elle est basée sur le volume d'eau consommé.

Organismes publics (Agence de l'Eau) : Ces redevances sont perçues et reversées à l'Agence de l'Eau, un établissement public de l'État qui veille à la préservation de la ressource en eau et à la lutte contre la pollution. C'est lui qui décide des prix des redevances. Celles-ci sont reversées aux collectivités, notamment sous forme de subventions pour les travaux sur les stations d'épuration par exemple.

Travaux réalisés en 2020 :

- Remise en état de toutes les canalisations à l'intérieur du château d'eau pour 28 799.00 €
- Installation d'une vanne de fermeture pour l'alimentation de Oison pour 3 213.00 €
- Remplacement de 7 branchements pour 13 652.00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le taux de l'abonnement pour l'exercice 2020-2021 reste fixé à 50 € HT et le prix du m3 d'eau à 1.80 € HT. La redevance demandée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie reste à 0.30 € le m3 (tarifs inchangés).

J'adopte les bons gestes : Je ne jette pas « tout à l'égout » !

Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration et ainsi préserver le milieu naturel, vous ne devez jamais jeter dans le réseau d'assainissement :

Des objets solides !

Les objets solides tels que les lingettes, coton-tige, serviettes hygiéniques, tampons, mégots, litière pour chat...et même essuie-tout ou mouchoirs en papier doivent être jetés à la poubelle. Ils sont susceptibles de s'agglomérer pour former des bouchons qui bloquent l'écoulement et provoquent la mise en charge des réseaux. Les eaux usées peuvent alors remonter dans les habitations ou déborder sur les trottoirs et les routes et polluer le milieu naturel. De la même manière, vos restes alimentaires, peuvent boucher vos siphons et canalisations. Jetez-les à la poubelle ou dans votre composteur !



Des huiles et matières grasses !

Il ne faut pas les déverser dans les éviers, dans les lavabos, ou encore les toilettes au risque de boucher vos siphons et réseaux intérieurs. En effet, elles s'accumulent dans les collecteurs pour former des pains de graisse et entravent l'écoulement des eaux usées. Pour des petites quantités, il est recommandé de verser vos huiles et graisses de cuisson dans un récipient destiné aux ordures ménagères.

Des produits toxiques ou médicaments !

Les produits toxiques comme les peintures, vernis, solvants ou produits de jardinage réduisent l'efficacité du traitement biologique des eaux usées par les bactéries. Ils peuvent aussi s'avérer chimiquement dangereux pour les agents d'exploitation descendant dans les réseaux d'assainissement. Ces produits doivent être déposés en déchèterie.

Les principes actifs des médicaments ne sont que partiellement élimés dans la station d'épuration et se retrouvent en quantité significative dans les eaux de rivière, occasionnant ainsi des perturbations sur la faune et la flore. Il ne faut donc pas jeter les médicaments dans les évacuations d'eaux usées mais les rapporter en pharmacie.

Quant aux produits ménagers et d'entretien, il est préférable de les choisir biodégradables et ne pas les surdoser.

Peut-on jeter les lingettes dans les toilettes ?



UN DOUTE ! STOP !

PAS DE LINGETTES AUX TOILETTES !

L'utilisation des lingettes est devenue un phénomène de consommation bien installé. Ces lingettes envahissent les rayons, nous les trouvons pour tous les usages. Pratiques, qu'elles soient démaquillantes, auto-bronzantes, qu'elles nettoient le salon, la cuisine ou les fesses de bébé. **Elles présentent pourtant des dangers cachés.**

Pas si biodégradable !

Contrairement aux idées reçues et l'indication sur l'étiquette, dans plus de 90 % des cas les lingettes ne sont pas "biodégradables" et **ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes**, au risque d'engendrer d'importants dysfonctionnements. **Elles bouchent**



fréquemment les canalisations, se coincent dans les pompes et provoquent des pannes, se retrouvent parfois dans les rivières et sont un fléau pour les stations d'épuration, avec un effet sur la facture d'eau et l'environnement.

La solution ?

Pour votre santé, l'environnement, les stations d'épuration et leurs exploitants, les canalisations et les systèmes de pompage, le message est simple : **les lingettes sont à mettre à la poubelle et à évacuer avec les ordures ménagères.**

INFORMATIONS COMMUNALES

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

Sécurité routière

2 rencontres restreintes ont été effectuées fin août avec les habitants du Grand Bréau et de la rue des Merceries pour évoquer les problèmes liés à la sécurité routière au sein du village.

Elles ont débouché sur les mesures prises ci-dessous :

Pour limiter la vitesse des véhicules qui traversent le village et pour la sécurité des habitants, un aménagement a été mis en place aux endroits cités ci-dessous :

- **Hameau du Grand Bréau** : Panneau à 30 km/h + panneau « Attention aux enfants » pour annonce de l'abribus. Un arrêté municipal a été pris à cet effet.
- **Rue des Merceries** : Pancartes « entrée » et « sortie » du village déplacées et posées avant l'aire de jeux + panneau « Attention aux enfants ».

Un **comptage des véhicules** a eu lieu en septembre-début octobre dans les 3 entrées du bourg : route de Janville, rue des Merceries et rue du Gouanon. Les résultats ont été transmis et les **informations les plus significatives** sont résumées ci-dessous :

- **Rue du Gouanon** : 277 véhicules par jour avec une vitesse moyenne de 57 km/h
- **Route de Janville** : 269 véhicules par jour avec une vitesse moyenne de 47.5 km/h
- **Rue des Merceries** : 207 véhicules par jour avec une vitesse moyenne de 49 km/h
- **Place de la Forge** : un aménagement par une signalisation horizontale visant à sécuriser la circulation est **en cours d'étude de réalisation**

Autres réalisations :

- **Renouvellement d'un ordinateur et d'un photocopieur** pour un montant de **4 036 €** auprès de la Sté Dactyl. Une **subvention** a été accordée à hauteur de **75 % par le département** du Loiret que nous remercions pour son investissement auprès des petites communes.
- **Cloches** : Elles sont revenues ! Silencieuses pendant de longs mois, les voilà de retour et chaque jour elles rythment la vie du village. À présent, vous pouvez écouter leur mélodie : Ding, ding, dong...Chaque jour, chaque heure et demi-heure, de 7 h à 22 h.

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à Philippe Desforges et à Gérald Carnis pour leur travail colossal et leur contribution acharnée au nettoyage intérieur du clocher.

Projets à l'étude pour 2021, voire pour les années suivantes

- **Travaux de voirie à divers endroits**
- **Travaux d'élagage**
- **Réhabilitation du logement communal** : M. Cédric PHILIPPE, architecte à Pithiviers, est missionné pour une étude relative au réaménagement du logement communal. Le devis pour mener cette étude est d'un montant de 1 800 €.
- **Ravalement de l'Église**

LES SUBVENTIONS

Nom	Montant
Comité des Fêtes	3 000 €
ADMR Outarville	150 €
OGEC - École Notre Dame de Janville	200 €
Association sportive du lycée Duhamel du Monceau - Pithiviers	120 €
Coopérative scolaire École maternelle Bazoches les Gallerandes	240 €
AS de Janville-Toury section Gym GRS	60 €
Association « Les Amis des Chats du Loiret »	300 €

soit un total de 4 070 €

LES TARIFS

Location de la salle communale (capacité : 60 personnes assises)

Prestations	Résidents	Personnes hors commune
Vin d'honneur (4 h de location)	32 €	100 €
1 journée (de 10 h à 3 h le lendemain)	80 €	250 €
Par journée supplémentaire et consécutive	15 €	50 €

Conditions de réservation : Dès la fixation de la date, réservez la salle en versant un chèque de caution de **100 €** (pour les dégâts et dégradations éventuels) et en remettant une attestation d'assurance. Pour les personnes habitant hors de la commune, le chèque de caution s'élève à **250 €** et l'attestation d'assurance est également obligatoire.

Vous pouvez également louer 60 chaises noires au tarif de 0.50 € la chaise. Un imprimé devra être signé et votre responsabilité sera engagée en cas de détérioration.

Concessions au cimetière

Type de concession	Montant
Perpétuelle	160 €
Trentenaire	110 €

Taxes directes locales

Taxes	Taux communal	Bases	Produits	Taux départemental
Foncière « bâti »	13.24 %	292 200 €	38 687 €	26.27 %
Foncière « non bâti »	22.88 %	108 800 €	24 893 €	45.53 %

soit un total de 63 580€

INFOS PAROISSIALES



Les personnes relais du village sont :

- Colette SERGENT - Tél : 09 66 00 47 89 – Portable : 06 03 57 12 55
- Marie-Noëlle DESFORGES - Tél : 02 38 39 47 82 – Portable : 06 80 30 54 17

Pour toutes informations concernant les évènements familiaux (baptême, mariage, décès) il faut contacter le **secrétariat du doyenné Centre-Beauce** à l'adresse ci-dessous :

8 rue Girard - 45170 Neuville aux Bois - Tél. : 02 38 91 02 41 - Fax : 02 38 91 07 16

Mail : doyenne.centrebeauce@gmail.com

Permanences au presbytère du lundi au samedi de 9 h à 12 h, et les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h.

Le prêtre référent est M. l'Abbé **Giuseppe DELL'ORTO** qui réside sur la commune de Bazoches les Gallerandes (06 33 20 02 12)

Les horaires des messes sont affichés à l'Église et vous pouvez aussi les consulter à l'adresse suivante : <http://www.orleans.catholique.fr/centre-beauce>

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Les poignées des bacs

Les poignées des bacs se tournent vers la voie publique

A Tivernon, c'est le **SITOMAP** (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération de Pithiviers), qui ramasse les déchets.

Attention
Pour rappel, les masques jetables doivent être déposés dans la poubelle noire, et non dans la poubelle jaune.

Pas de sacs au sol

- Les ordures ménagères se mettent en sacs poubelles
- Les sacs poubelles se mettent exclusivement dans les bacs à ordures ménagères
- Les sacs au sol ne sont pas collectés

VEOLIA SITOMAP PITHIVIERS

Ses coordonnées

Route de Bouzonville-en-Beauce - 45300 PITHIVIERS
- Tél. : 02 38 32 76 20
Fax : 02 38 32 76 22 –
Site : www.sitomap.fr

Le jour de collecte des ordures ménagères est **Le mardi après-midi**.

Les déchets doivent être sortis dans la matinée, avant 12 h. Dans tous les cas, une fois le ramassage effectué les bacs doivent être rentrés dès que possible.

UN GESTE SIMPLE

Pour chaque collecte, orientez les poignées de vos bacs vers la route.

À quoi ça sert ?

À préserver la santé du ripeur* qui manipule environ 700 bacs par demies journées. Les torsions du poignet sont à éviter car elles peuvent entraîner à long terme une maladie professionnelle telle que les troubles musculo squelettiques.

*Ripeur ou éboueur : termes qui désignent la personne qui se situe à l'arrière du camion poubelle, et qui collecte les déchets.

VEOLIA SITOMAP PITHIVIERS

Si dans l'année, un mardi est un jour férié, la collecte est décalée d'une journée.

Vous pouvez également les contacter, à titre personnel, pour commander une poubelle de tri (jaune).

Les encombrants passeront dans notre commune le mercredi 3 février 2021



DÉCHETTERIES

Les déchetteries les plus proches :

- **Bazoches les Gallerandes** – Chemin des Vaches – Tél : 02 38 39 36 27
En raison de la fermeture de la déchetterie de Loury pour travaux, les horaires de la déchetterie de Bazoches-les-Gallerandes sont élargis à compter du samedi 31 octobre et ce jusqu'à la fin des travaux.

Nouveaux horaires

Lundi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h

Mercredi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h

Jeudi : 8 h 30 – 12 h

Samedi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h

Pendant le confinement



Pour vous rendre à la déchetterie, vous devez vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle vous aurez coché la case « **Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public** ».

Pour rappel, le port du masque est obligatoire sur le site

- **Artenay** – Route de Neuville aux Bois – Tél : 02 38 80 45 61 - Horaires d'ouverture : les lundi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le jeudi de 13 h à 17 h, le vendredi de 14 h à 17 h (du 1^{er} mai au 31 octobre, le mardi matin de 9 h à 12 h, en plus).

VIVRE ENSEMBLE RÈGLES DE BON VOISINAGE

Nuisances sonores

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, de maisons d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h ;
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h **UNIQUEMENT**.

Nos amis les animaux

Vous avez un animal ? Vous l'aimez ? Faites-le aimer par tous.

Les chiens

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les



aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens.

Soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent. Pour favoriser l'entente de voisinage, ne laissez pas errer votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à ne pas aboyer sans cesse.

De plus, pour le bien-être de nos animaux, de nos voisins et pour la propreté de notre village, les déjections canines doivent être ramassées.

Les chats

Afin d'éviter la prolifération des chats, constatée ces derniers mois dans notre commune, **nous recommandons vivement aux propriétaires la stérilisation de leurs animaux**, ce qui permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé, en endiguant les transmissions de maladies. En effet, les chats « errants » :

- Provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives, marquages urinaires malodorants, bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs, destructions de poubelles.
- Prolifèrent de façon exponentielle (**un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants**).

Mais :

- Ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et limitant les populations de rats, souris

A ce jour, 38 chatons ont été trappés et 6 adultes errants stérilisés. Nous vous laissons le soin de comptabiliser le nombre de chats en moins pour l'année prochaine !

Restons toutefois vigilants ! Si vous trouvez des chatons de chats errants, merci de contacter la Mairie.

2 arrêtés municipaux ont été pris, l'un le 2 octobre 2020 interdisant la divagation d'animaux sur la voie publique, le second, daté du 6 octobre interdisant la présence d'animaux sur l'aire de jeux, Place des 4 Vents.

Stationnement des véhicules

- Stationner son véhicule sur les trottoirs peut nuire à la sécurité des automobilistes et aussi à celles des piétons.
- De plus, un véhicule ne peut pas rester stationné à la même place plus de 7 jours consécutifs.

Tous les cas précités sont passibles d'une amende forfaitaire allant de 35 € à 135 € mais aussi de l'enlèvement du véhicule.



Trottoirs

Entretien des trottoirs

Le saviez-vous ???



Si les trottoirs relèvent du domaine public, **c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit assurer l'entretien du trottoir devant chez lui.**



Il est de la responsabilité de chacun d'entretenir l'espace trottoir attaché à son habitation. et d'y pratiquer un **désherbage intelligent**, c'est-à-dire raisonné et sans utilisation de désherbants ni produits chimiques, totalement interdits. De nombreux conseils de pratique sont disponibles sur des sites tels encyclo-ecolo.com, comme l'arrachage manuel bien sûr mais aussi par exemple l'utilisation simple et économique d'eau bouillante, salée ou eau de cuisson chargée en amidon particulièrement qui a fait ses preuves à moindre coût et sans conséquences nuisibles pour l'environnement.

En période de gel et de chute de neige cet entretien, en plus d'être obligatoire, est absolument indispensable dans la mesure où il sécurise les lieux traités et évite ainsi à tous chutes et accidents.

Dépôts d'ordures

On constate de plus en plus de dépôt d'ordures en campagne, dans des chemins, dans des lieux peu fréquentés. Si vous apercevez des véhicules stationnés et qui semblent ne rien avoir à faire dans ces lieux, merci de relever la plaque d'immatriculation et de nous la transmettre. Le temps consacré à nettoyer la commune de tous ces détritux, est de plus en plus important et a un coût très élevé pour la collectivité.



Brûlage à l'air libre

Le brûlage de toute sorte de déchets **est strictement interdit.**

Papiers, plastiques, végétaux, herbes, résidus de taille ou d'élagage... doivent être déposés en déchetterie.



Le compostage individuel ou compostage de jardin est un mode de recyclage simple des déchets organiques produits par les ménages (déchets de cuisine comme les épluchures de légumes ou de fruits, sauf écorces d'agrumes, coquilles d'œufs (écrasées), sachets de thé et marc de café, pain).

Plantations

Attention avant de vous lancer dans vos plantations. Veillez à respecter quelques règles simples garantissant un bon voisinage. Tous les végétaux qui portent des branches doivent être plantés aux distances fixées par les usages et règlements locaux, et à défaut aux distances prévues par l'article 671 du code civil, c'est-à-dire :



- à 50 cm de la limite séparative s'ils mesurent moins de 2 m,
- à 2 m s'ils mesurent plus de 2 m.

CARNET FAMILIAL

Naissances

«Ce ne serait pas la peine d'avoir des enfants si leurs petites têtes et leurs petites mains n'étaient pas toujours avec leurs sourires et leurs caresses au milieu de notre esprit et au milieu de notre cœur»

Hervé Biron

- Kaïs MANGEOT, né le 26 mars 2020 à Longjumeau
- Cirilla BORELLA, née le 30 juin 2020 à Étampes
- Harmonie, Samia KOLÉLA, née le 4 novembre 2020 à Orléans



Décès – Inhumations au cimetière de Tivernon

«Tristesse ! On passe la moitié de la vie à attendre ceux qu'on aimera et l'autre moitié à quitter ceux qu'on aime»

Victor Hugo

- Raymonde LEPRINCE née Boisseau, décédée à 98 ans, le 9 août 2020
- Raymond TURPIN, décédé à 89 ans, le 8 octobre 2020



Nouveaux arrivants

M. LARCHER Matthieu et Mme DUPIN Lise-Marie – 4 Place Chanoine Pélissier
M. MANGEOT Laurent et Mme NAJI Omayma – 17 rue du Monceau
M. et Mme CASSAGNE Xavier – 11 Ondreville
M. et Mme MENTOR Reginald – 12 rue du Monceau



Pour une installation réussie à Tivernon

Vous venez d'arriver à Tivernon et nous vous souhaitons la bienvenue sur notre commune.

Nous nous permettons de vous recommander de vous faire connaître en mairie afin de faire votre connaissance.

Il est également utile d'avoir vos coordonnées :

- Pour informer les services postaux, souvent à la recherche des adresses des nouveaux arrivants afin de bien acheminer votre courrier.
- Pour vous inscrire **sur la liste électorale.**

Dans l'affirmative, merci de vous munir des documents suivants :

- Justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, téléphone...)
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

CLIN D'ŒIL DANS LE RÉTRO

Le samedi 14 décembre 2019 : Repas des séniors et Noël des enfants



Le traditionnel **Repas des Aînés** offert par la municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans s'est déroulé **samedi 14 décembre 2019** à la salle polyvalente.

Après que Monsieur le Maire eût souhaité la bienvenue à tous, entouré de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, **28 convives** se sont délectés de l'excellent déjeuner cuisiné et servi par le traiteur Pavard d'Angerville.



Au menu : Apéritif et ses amuse-bouche – Verrine de St Jacques et fruits de mer – Pause fraîcheur – Pavé de biche et légumes assortis – Salade et fromages – Bûche de Noël

Pour les administrés de **80 ans et +** qui n'ont pas pu participer au repas, un colis sénior leur a été offert et remis par des conseillers municipaux.



L'après-midi s'est poursuivie par l'arbre de Noël des enfants de la commune au nombre de 33 (de 0 à 10 ans). Avant d'accueillir le Père Noël, **Martial KRICK magicien talentueux** de Boigny sur Bionne, a fait passer un très agréable moment intergénérationnel et a su proposer aux petits des tours de magie exceptionnels et époustouffants !

Le Père Noël a pris le relais pour offrir à chaque enfant présent un jouet et un sachet de friandises. Un goûter a clos ce moment festif, convivial et qui est toujours fort apprécié.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 2020



Ce vendredi 8 mai 2020 marquait le 75ème anniversaire de la victoire des forces alliées sur le nazisme, mettant fin à la seconde guerre mondiale en Europe.

Une cérémonie particulière cette année, en raison du confinement, qui s'est déroulée en présence seulement du Maire, Philippe Desforges, de ses 3 adjoints et de Delphine Bruchet, future Maire.



Un dépôt de gerbe a débuté le cérémonial à la mémoire des victimes de guerre, puis les élus ont observé une minute de silence clôturant cette cérémonie minimaliste.

Confinement oblige, pas de texte lu, pas plus que de vin d'honneur servi à la salle des fêtes.

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020

Le maire, entouré de deux de ses adjoints et de ses deux enfants a déposé une gerbe au Monument aux morts.



Compte tenu de la circulaire préfectorale renforçant le protocole sanitaire dans l'espace public, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en l'absence de public



Madame le Maire a ensuite procédé à l'appel aux Morts de la commune

Elle a terminé cet hommage par la lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens combattants

LISTE DE NOS PROFESSIONNELS

Activité	Nom et coordonnées
Carrosserie Peinture Carross-Discount	Gérald CARNIS – 20 rue des Artisans – Portable : 07 70 65 60 07 E-mail : gerald.carnis@gmail.com
Électricité générale, Alarme, Climatisation, Automatisation, Câblage réseau	Éric TAINE SARL Alarme-Protect 45 8 rue des Artisans Tél : 02 38 06 53 26 – Portable : 06 63 24 64 49
Entretien espaces verts Terrassement Assainissement	Hugues SERGENT 16 rue du Monceau Portable : 06 31 29 53 99

Découpe laser dans des matériaux (bois, carton, plexiglass...) – Personnalisation d'objets dans domaine événementiel (naissances, anniversaires...)	Yanik ROUFF Artisanalaser 2 rue du Gouanon Tél : 02 38 39 39 29 – Port : 07 81 09 45 74 Site : www.artisanalaser.com
Peinture Ravalement Carrelage	Entreprise Albino DUARTÉ 10 rue des Artisans Tél : 02 38 39 55 28 - Portable : 06 11 30 75 98
Écurie de chevaux de sport Valorisation – Commerce - Pensions	V&M STABLES victorlaudet@me.com – 06 30 43 14 27 melanie.gastaldi@gmail.com – 06 21 53 31 24
Pizzeria Croqu'Soleil	SARL MARTIN 5 Les Ouches du Bourg Tél : 02 38 39 37 88
Plomberie – Chauffage Électricité – Électroménager	Entreprise Nicolas SOUBIEUX 4 bis rue des Merceries Tél : 02 38 39 41 76 – Mobile : 06 07 23 00 58
Services à la personne (courses, ménage, repassage...)	Sylviane BROSSIN Tél : 02 38 39 31 98 Portable : 06 29 20 42 15 Païement Chèque Emploi Service
Auxiliaire de vie (aide au lever et coucher, toilettes, repas et prises de médicaments, accompagnements sorties, gardes de nuit...)	Marie MIRA Tél : 02 38 30 40 72 – Portable : 06 09 02 17 68 Email : miramarie.av@gmail.com
Tourisme – Chambre d'hôtes – Location salle (80 personnes assises, 110 debout)	Famille DESFORGES Ferme d'Abbonville Tél : 02 38 39 34 13 www.ferme-abbonville.fr

NOS ASSOCIATIONS

GROUPEMENT DE CHASSE

La commune compte **18 chasseurs, 437 hectares de chasse communale dont 50 de réserves.**

Pas de comptage au printemps dernier dû à la période de confinement. De même, l'assemblée générale du GIC des Outardes a été également annulée.

En ce qui concerne les **renards**, une battue a eu lieu le 1^{er} août 2020 dans les champs de maïs : **4 renards ont été tués.**

Au mois de septembre, une autre battue chevreuils/renards a été organisée : **1 renard a été prélevé.** Des tirs d'affût ont été aussi réalisés.



Une bonne population de lièvres, de perdrix grises et de faisans est relevée, due à un été très chaud.

Beaucoup de faisans ont été décimés en raison notamment de la divagation de chats errants importants.

La chasse a connu seulement 4 dimanches d'activité, le 2^e confinement ayant été mis en place.

Les dimanches 6 et 13 décembre, réouverture pendant 3 h.

Une chasse aux chevreuils est envisagée pour janvier 2021.



Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, merci de vous adresser aux personnes citées ci-dessous :

- Daniel SERGENT, Président, Tél : 06 72 21 06 38
- Hervé VILLETTE, Garde-Chasse, Tél : 06 88 53 96 44
- Dominique GREUGNY, Trésorier, Tél : 02 38 39 31 99

ASSOCIATION KNOPOD

Organisation, accueil et promotion de manifestations culturelles -
Association Loi 1901

Augustin DESFORGES – 2, Abbonville – TIVERNON

Tél. : 02 38 39 34 13 –

knopod@gmail.com – www.knopod.fr



LA CCPNL

Coordonnées :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret - 3, Rue de l'Avenir

-

45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES - Tél. : 02.38.39.60.38 - Email : web@cc-plaine-nord-loiret.fr - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr



Communauté de communes
PLAINES NORD LOIRET

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a été créée en 2004 et regroupe **15 communes (dont la nôtre) et 7 communes associées**. La population est de **7 020 habitants**, la superficie est de **248.42 km²** avec une densité de **28 habitants au km²**.

Les délégués sont au nombre de **26 conseillers communautaires** et **11 conseillers suppléants**.

Le bureau est composé d'un Président élu : **Martial BOURGEOIS**, de 6 vice-présidents élus et de 2 membres supplémentaires.

- **Pierre ROUSSEAU (1er Vice-Président) - Environnement - SPANC**
- **Céline DUPRÉ (2ème Vice-Présidente) - Affaires sociales, petite enfance, jeunesse et scolaire**
- **Jean-Marc LIROT (3ème Vice-Président) - Travaux**
- **Alain CHACHIGNON (4ème Vice-Président) - Urbanisme**
- **Michel CHAMBRIN (5ème Vice-Président) – Personnel et Tourisme**
- **Daniel POINCLoux (6ème Vice-Président) – Finances**

LES MEMBRES DU BUREAU :

- Carole SANTERRE, Adjointe au Maire de Greneville-en-Beauce
- Patrick CHOFFY, Maire de Boisseaux

**Les conseillers communautaires pour notre commune sont :
Delphine BRUCHET, titulaire, et Eric FLEUREAU, suppléant.**

La CCPNL dispose d'un certain nombre de services. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les **interlocuteurs à contacter** en fonction des services ou missions attribués :

Nom du service	Interlocuteur	Coordonnées	Renseignements complémentaires
Direction Générale des services	M. James BRUNEAU	Tél : 02 38 39 60 38	
Secrétariat et service Portage repas	Mme Léa PIGÉ	Tél : 02 38 39 60 38 Fax : 02 38 39 62 33	
Portage des repas	Mme Nelly FERNANDES	Mel : secretariat@cc-plaine-nord-loiret.fr	Prix du repas : 5.80 €/repas + 2.50 € pour le portage
RAM (Relais Assistantes Maternelles)	Mme Véronique VANNIER	Tél : 02 38 39 45 65 Mel : ram@cc-plaine-nord-loiret.fr	
Scolaire	Mme Christelle THIERRY	Tél : 02 38 39 39 30	Mel : scolaire.bazoches@cc-plaine-nord-loiret.fr
Enfance –jeunesse (périscolaire et extrascolaire)	Mme Flavie RUIZ-PEREZ	Tél. : 07 72 23 96 06 Mel : enfance.jeunesse@cc-plaine-nord-loiret.fr	
Pôle Ados	Mme Élodie JEANNIN	Tél. : 06 08 55 08 63 Mel : pole.ados@cc-plaine-nord-loiret.fr	
Service social CIAS	Mme Christelle SAMSON	Tél : 02 38 39 39 34 Fax : : 02 38 39 62 33 Mel : social@cc-plaine-nord-loiret.fr	Horaires ouverture public : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h uniquement sur RDV
Gestion des Ressources humaines	Mme Véronique DELORME	Tél. : 02 38 39 60 38 – Fax : 02 38 39 62 33 – Mel : grh@cc-plaine-nord-loiret.fr	
Administration générale	Mme Delphine BENOIT	Tél : 02 38 39 60 38 Mel : administration@cc-plaine-nord-loiret.fr	
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Mme Émmanuelle RATTEZ	Tél. : 02 38 39 39 33 – Fax : 02 38 39 62 33 - Mel : spanc@cc-plaine-nord-loiret.fr	

Pour notre commune :

- Anne-Claire DESFORGES fait partie de la commission « Communication »
- Béatrice VAPPEREAU faire partie de la commission permanente du CIAS

Pour la lecture des publications concernant les conseils communautaires et pour tout autre renseignement complémentaire, merci de vous connecter sur le site de la CCPNL.

Les écoles maternelle, élémentaire ainsi que le collège de Bazoches les Gallerandes accueillent les enfants de Tivernon.

ÉCOLES	ADRESSE	NOM DE LA DIRECTRICE	NOMBRE D'ENFANTS
Maternelle	3 rue du Jeu de Paume - 45480 BAZOCHES LES GALLERANDES ☎ 02.38.39.31.82 Mel : ce.0451079D@ac-orleans-tours.fr	Sophie GALLIER	6
Élémentaire	2 rue du Jeu de Paume – 45480 BAZOCHES LES GALLERANDES ☎ 02.38.06.03.63 Mel : ec-bazoches-les-gallerandes@ac-orleans-tours.fr	Dominique COURTES	15
Collège Louis Joseph Soulas	78 Grande Rue – 45480 BAZOCHES LES GALLERANDES ☎ 02.38.39.41.61 ce.0450004k@ac-orleans-tours.fr	Anne-Marie BOULIC	9

Point travaux : L'école élémentaire est en complète restructuration au-dessus des locaux de la CCPNL. Les travaux prendront fin en **septembre 2021** pour accueillir les enfants.

De plus, une seconde tranche de travaux est prévue pour restructurer également l'école maternelle et l'accueil loisirs.

Accueil périscolaire (rue du Jeu de Paume) : de 7 h 00 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 19 h 00.

Responsable : Mme Roussy Marie – Tél : 02 38 39 48 19 – Mel : periscolaire.bazoches@cc-plaine-nord-loiret.fr

Prix du repas de cantine : 4.00 € par enfant.

LE RAM

Le RAM un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres et d'échanges. Il s'adresse aux parents, assistantes maternelles, gardes à domicile et aux enfants confiés.

Il propose aux :

PARENTS

- une aide dans la recherche d'un mode de garde (en fonction de leurs besoins, disponibilités des assistantes maternelles, coût, aides financières...)
- un appui administratif et technique (démarches à l'embauche, mensualisation du salaire, contrat de travail...)
- un soutien dans la relation à leur salariée

ASSISTANTES MATERNELLES, GARDES A DOMICILE

- des informations sur l'agrément, leur statut professionnel, les droits et devoirs salarié/employeur
- un soutien dans leur pratique professionnelle, dans la relation aux parents employeurs
- des temps de rencontres et d'échanges (animations avec les enfants, réunions, conférences, formation continue...)

ENFANTS

- des espaces de rencontres et de partage avec d'autres enfants et d'autres adultes autour d'activités d'éveil, de jeux, d'événements festifs.



OUVERTURE AU PUBLIC

- Horaires d'ouverture au public et de rendez-vous :

Lundi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 - Mardi : 13h30 – 17h30 - Mercredi : 8h00 – 12h00
Jeudi : 13h30 – 17h30 - Vendredi : 13h30 – 16h00

Temps collectifs : - MARDI, JEUDI et VENDREDI MATIN : 9h30 – 11h30

LE POLE ADOS

Celui-ci est destiné aux **jeunes de 11 à 17 ans résidant sur la Communauté de Communes ou scolarisés sur celle-ci.**

**PÔLE
ADOS**

Le Pôle Ados est un lieu d'échange, de détente, de créativité où les jeunes peuvent se retrouver entre eux en dehors du cadre familial et scolaire pour évoquer leur envie, leurs idées et leurs projets qu'ils aimeraient mettre en place avec le Pôle Ados.

De plus, des activités, des sorties y sont proposées ainsi que des accueils libres et gratuits, après les cours et pendant les vacances scolaires.

OUVERTURE AU PUBLIC

En période scolaire : Lundi : 15h – 17h30 - Mardi : 15h30 – 17h30 - Mercredi : 12h – 16h30
Jeudi : 15h30 – 17h30 - Vendredi : 15h – 17h

Ces horaires sont susceptibles de changer en cas de programmation d'animations spécifiques (sorties, soirées...)

En période de vacances scolaires : Du lundi au vendredi selon le planning (à consulter sur le site de la CCPNL)

Adresse : 3 rue de l'Avenir 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES



L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mercredi

HORAIRES : mercredi de 7 h 00 à 19 h 00 en période scolaire

ENFANTS CONCERNÉS : enfants scolarisés dans les écoles de **Bazoches-les-Gallerandes** et **Greneville** et **domiciliés sur le territoire de la CCPNL.**

Vacances scolaires

2020-2021 : L'accueil de loisirs de Bazoches-les-Gallerandes sera ouvert durant les vacances scolaires d'Automne, d'Hiver, de Printemps et d'Été.

Il sera fermé pendant les vacances de Noël, du lundi 21 décembre au vendredi 1er janvier 2021 inclus et les vacances d'été, du lundi 02 août au mercredi 1er septembre 2021 inclus (L'accueil des enfants se fera uniquement à [Outarville](#) du 23 août au 1er septembre 2021).

HORAIRES : 7 h 00 à 19 h 00

Les tarifs, règlement intérieur et inscriptions sont sur le site de la CCPNL.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gov.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
 • Dupliquat
 • Changement d'adresse
 • Changement de titulaire
 • Cession de véhicule
 • Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gov.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

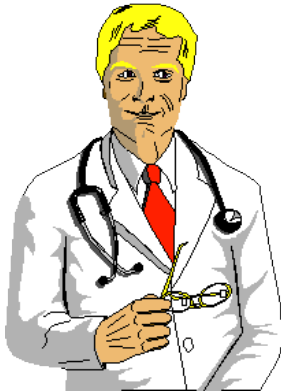


J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.







- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

MÉDECINE, SANTÉ

Professions	Dans le Loiret	En Eure et Loir
<p>MÉDECINS</p> 	<p>Artenay</p> <ul style="list-style-type: none"> Cabinet Médical Huguet, Leflohic et Turpin 29 rue d'Orléans 02 38 80 00 25 <p>Bazoches les Gallerandes</p> <ul style="list-style-type: none"> Cabinet Galipon- Triki – 3 bis rue Pithiviers Tél : 02 38 39 40 36 Dr Crossoneau J. Pierre 8 rue de Pithiviers Tél : 02 38 39 41 02 Dr Miqyass Latifa 3 bis rue Pithiviers Tél : 02 38 39 40 36 <p>Aschères le Marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Dr Archambault Pierre - 2 Grande Rue Tél : 02 38 39 23 22 	<p>Toury</p> <ul style="list-style-type: none"> Dr Boumour Chibab 148 rue Nationale Tél : 02 37 90 53 21 <p>Dr Djebien Kamel Maison de Santé 11 rue du Pavillon (à partir du 18 janvier 2021)</p>
<p>INFIRMIERS</p> 	<p>Bazoches Les Gallerandes</p> <ul style="list-style-type: none"> Cabinet d'Infirmiers– 3 bis rue Pithiviers Tél : 02 38 39 36 60 	<p>Janville</p> <ul style="list-style-type: none"> ADMR Soins Infirmiers 31 rue du Mail du Jeu de Paume Tél : 02 37 90 00 69 <p>Toury</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Lamour Émilie 11 rue du Pavillon Tél : 02 46 72 03 87 Portable : 06 65 78 33 60 Mme Pelletier Bénédicte 17 avenue de la Chapelle Tél : 02 37 90 56 46
<p>MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES OSTÉOPATHES</p> 	<p>Artenay</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Nunes Aurélie et M. Liu Pierre-Auguste 29 rue d'Orléans 09 86 09 62 91 M. Ouvray Rémi Ostéopathe 29 rue d'Orléans 06 81 56 62 15 <p>Bazoches les Gallerandes</p> <ul style="list-style-type: none"> Mmes Baudère Claire, Pelletier Claire, Davy Aurélia et Céline Bourdon 3 bis rue Pithiviers Tél : 02 38 39 36 73 <p>Neuville Aux Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Lévêque Carine – 7 allée René Cassin Tél : 02 38 91 03 23 M. Le Chevalier J. Philippe – 	<p>Janville</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Georges Thierry – 31 rue du Mail du Jeu de Paume Tél : 02 37 35 90 92 Portable : 06 07 05 57 39 <p>Fresnay l'Évêque</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Élie Chimier et Mme Laura Plante 2 B Impasse Forge Tél : 02 37 22 09 64 <p>Toury</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Dubief (Tailleux) (ostéopathe) - 47 bis avenue de la Chapelle Tél : 02 37 90 65 63 M. CARON Adrien 11 avenue du Pavillon 02 46 72 03 86 19

	<p>7 allée René Cassin Tél : 02 38 91 03 23</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Merlaud Victor 7 allée René Cassin 02 38 91 03 23 	
<p>MAGNÉTISEURS</p> 	<p>Outarville</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Ivars Bruno 15 rue Froideville Tél : 02 38 39 55 98 	<p>Toury</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme AMARD Christine Praticienne en relaxation, hypnothérapeute 69 rue Nationale 06 72 56 80 72 • Mme SERRE Marie Lithothérapeute, spécialiste en équilibre énergétique 2 rue des Hortensias 06 50 44 85 71
 <p>S</p>	<p>Neuville aux Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Coulon Audrey 7 allée René Cassin Tél : 02 38 91 88 81 <p>Outarville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Ribaucourt Florence 1 Place du Vieux Marché Tél : 02 38 39 50 10 	<p>Janville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Paget Alice 31 rue Mail du Jeu de Paume Tél : 02 37 35 23 24
<p>PÉDICURES- PODOLOGUES</p> 	<p>Artenay</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Legras Audrey 29 route d'Orléans Portable : 06 35 17 65 65 <p>Bazoches les Gallerandes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Moulet Sylvie – 3 bis rue Pithiviers Tél : 02 38 39 35 90 • M. Bellanger Clément 3 bis rue de Pithiviers 02 38 39 40 36 <p>Neuville Aux Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mmes Doisy Cécile et Chériot Hélène – 7 allée René Cassin Tél : 02 38 91 04 15 	<p>Janville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Guillot Lecesne Stéphanie 31 rue du Mail du Jeu de Paume Tél : 02 37 35 90 91 <p>Toury</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Rivallain Emilie 11 avenue du Pavillon 02 46 72 03 88
<p>DENTISTES</p> 	<p>Bazoches Les Gallerandes Cabinet dentaire Bouraoui et Amouri 1 route de Pithiviers 02 38 06 11 01</p> <p>Neuville aux Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Leclerc Benoît 3 rue Félix Desnoyers Tél : 02 38 75 54 40 • M. Morel Bruno 15 bis rue Mail Est Tél : 02 38 75 51 98 	<p>Janville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Dumoulin Charlène 31 rue du Mail du Jeu de Paume Tél : 02 37 35 35 27 • M. Chevallier Martial 111 rue des Bergeries 02 37 90 02 89 <p>Toury</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr Maaz Anas 106 rue Nationale Tél : 02 37 35 13 66

	<u>Outarville</u> <ul style="list-style-type: none"> M. Abu-Sada Hanna 8 Grande Rue Tél : 02 38 39 66 66 	<ul style="list-style-type: none"> Mme Obouta Landry Shandy 11 avenue du Pavillon 02 46 72 04 16
DIÉTÉTICIENNES 		<u>Janville</u> <ul style="list-style-type: none"> Mme Richer Aurélie Le jeudi après-midi sur RDV 31 rue Mail du Jeu de Paume 02 37 35 90 90 06 79 45 81 85
CENTRE DE RADIOLOGIE 		<u>Toury</u> <ul style="list-style-type: none"> Centre de radiologie Bénassis 9 rue du Pavillon Tél : 02 37 90 66 66
PHARMACIES 	<u>Artenay</u> <ul style="list-style-type: none"> Pharmacie Catherine Merlet 18 Place de l'Hôtel de Ville Tél : 02 38 80 00 15 <u>Bazoches les Gallerandes</u> <ul style="list-style-type: none"> Pharmacie Delanoue-Mercier 8 rue Pithiviers Tél : 02 38 39 40 38 <u>Outarville</u> <ul style="list-style-type: none"> Pharmacie Pinsard Guy 6 rue Arconville Tél : 02 38 39 53 80 	<u>Janville</u> <ul style="list-style-type: none"> Pharmacie Huteau B. 14 av. Général de Gaulle Tél : 02 37 90 00 49 <u>Toury</u> <ul style="list-style-type: none"> Pharmacie de l'Église 94 rue Nationale Tél : 02 37 90 50 76 <p>Cabine de téléconsultation en prévision à Toury</p>
VÉTÉRINAIRES 	<u>Neuville aux Bois</u> <ul style="list-style-type: none"> Clinique vétérinaire des Mille Pattes – M. Philippe Pernod 5 bis rue du Temple Tél : 02 38 75 97 90 	<u>Janville</u> <ul style="list-style-type: none"> Clinique vétérinaire des docteurs Courtois et Mariage 57 rue Madeleine Tél : 02 37 90 05 79

LES SERVICES D'AIDES À LA PERSONNE

L'ADMR

Vous recherchez de l'aide dans la gestion de la vie quotidienne ?

Ménage, repassage, garde d'enfants ... **Vous rencontrez des difficultés ponctuelles liées à un événement particulier ?** Grossesse, naissance, décès, maladie, hospitalisation



Vous rencontrez des difficultés liées à l'âge ou au handicap ?

L'ADMR peut répondre à vos besoins

Elle met à la disposition de tous un personnel qualifié pour réaliser l'entretien du logement, l'aide à la toilette, la préparation du repas ... tout acte essentiel à la vie quotidienne.

Pour toute demande de renseignement : contactez la Maison des Services – 71 Voie Romaine – Acquebouille – 45480 OUTARVILLE - Tél : 02 38 39 95 79 – Fax : 02 38 39 95 79 -

ce.foucher@fede45.admr.org

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi : 9 h - 12 h / 14 h – 17 h – Fermé le samedi et dimanche - Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h

PRÉSENCE VERTE

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours/7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (isolées, âgées...). Pour tout renseignement, contactez Présence Verte à l'adresse ci-dessous :



**11 avenue des Droits de l'Homme - BP 9200 - 45924 Orléans Cédex 9 –
Tél : 02 38 60 55 89**

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30. Le vendredi jusqu'à 16 h 30.

CLIC NORD LOIRET PITHIVIERS

Adresse : 10 boulevard Beauvallet - BP 700 - 45300 PITHIVIERS

Téléphone : 02 38 32 33 56 – Adresse mel : clic.nordloiret@ch-pithiviers.fr

Horaires

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h -12 h 30, 12 h 30 -16 h 30
- Mercredi : fermé

Communes ou cantons d'intervention

Malesherbes, Pithiviers, Puiseaux, Outarville, Neuville aux Bois

Les points d'information locaux ont une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles. Le nom le plus courant est le CLIC : centre local d'information et de coordination gérontologique. Chaque département propose sur son territoire un ou plusieurs points d'informations locaux.

AIDE A DOMICILE UNA DE NEUVILLE AUX BOIS

Centre Social, 2 avenue du 8 mai 1945 - 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS

Tél : 02 38 91 57 39

Situé au Centre Social de Neuville aux Bois, nous sommes une association d'aide à domicile, loi 1901 à but non lucratif. Depuis plus de 50 ans, nous avons à cœur d'être un service de proximité et formons notre personnel d'intervenantes à domicile régulièrement. Nous intervenons sur la commune de Neuville aux Bois et communes environnantes.

INFORMATIONS PRATIQUES ET UTILES

Les **numéros d'appel d'urgence** permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent encore inutilement les lignes téléphoniques.



Les numéros d'urgence à connaître :



- 15 : SAMU, urgences médicales
- 17 : Intervention de la gendarmerie
- 18 : Intervention des pompiers
- 112 : Numéro d'urgences européen
- 114 : Réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgences
- 115 : SAMU Social (urgence sociale)
- 116 : Enfant disparu
- 119 : Enfant maltraité

Un citoyen mieux informé, aide les secours à intervenir dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :

- Qui suis-je ? Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- Où suis-je ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.
- Pourquoi j'appelle ? précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.

Enfin écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

Numéros utiles et numéros verts

- **Centre Anti-Poisons:** 01.40.05.48.48
- **Hôpital de Pithiviers:** 02 38 32 31 31
- **Hôpital de la Source:** 02 38 51 44 44
- **SOS main:** 02.38.79.61.99 **SOS Médecin:** 3624
- **Urgence dentiste (dimanche):** 02 38 81 01 09
- **Allo enfance maltraitée:** 119 **Femmes victimes de violences:** 3919
- **SOS enfants disparus:** 116 000 **Pharmacie de garde:** 3237
- **Sida info Service:** 0800 840 800
- **Drogue, Alcool, Tabac Info service:** 0 800 23 13 13
- **Numéro vert Covid -19 :** 0 800 130 000

Les numéros départementaux

La Poste – Neuville aux Bois

2 rue de la Pichardière
02.38.91.00.49



LA POSTE

Les horaires d'ouverture :

- **Mardi** : 09 h 00 -12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 30
- **Mercredi** : 9 h 00 – 12 h 00 / 14h00 - 17h30
- **Judi** : 09 h 00 – 12 h 00 / 14 h 00 – 17 h 30
- **Vendredi** : 09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00-17 h 30
- **Samedi** : 09 h 00 – 12 h 00

Centre des Finances Publiques (Pithiviers)



15 rue Amiral de la Haye – 45308 PITHIVIERS CÉDEX – Tél : 02 38 30 91 50
Courriel : t045044@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 08 h 30 - 12h / 13 h 30 – 16 h
- Mardi : 08 h 30 - 12h / 13 h 30 – 16 h
- Jeudi : 08 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 16 h
- Vendredi : 08 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 16 h

Trésorier : Pascal PAGE

Gendarmerie d'Outarville

40 avenue d'Arconville
Tél : 02 38 39 27 05



Horaires d'ouverture : Les lundi, mercredi et samedi de 14 h à 18 h.

La brigade d'Outarville est composée de **6 personnes** citées ci-dessous :

- Murielle Klock, commandant de gendarmerie, arrivée en 2019,
- Franck Bonneau, adjudant,
- Sullivan Dumas, Maréchal des Logis Chef,
- Gauthier Metz, gendarme,
- Sonia Ducellier, gendarme,
- Guillaume Brusson, élève gendarme.

La brigade d'Outarville fonctionne en communauté de brigades avec Neuville aux Bois. Ces secteurs dépendent de la compagnie de gendarmerie de Pithiviers.

Pour effectuer un signalement, il faut contacter le 02 38 52 34 85 ou envoyer un mail à : securiteduquotidien-neuville.aux.bois@gendarme-interieur.gouv.fr

Gendarmerie de Neuville Aux Bois

3 rue des Mitoufflets

Tél : 02 38 52 34 85 – Fax : 02 38 52 34 89

Lieutenant Thierry METGE – Commandant de Communauté de Brigades
Adresse mel : thierry.metge@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Gendarme Deppee
Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h
Le dimanche : de 09 h 00 à 12 h 00, de 15 h 00 à 18 h 00
Les jours fériés : de 09 h 00 à 12 h 00, de 15 h 00 à 18 h 00

Référent sur notre commune : Adjudant Franck BONNEAU – Adresse mel : franck.bonneau@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pôle emploi de Pithiviers

Rue Olympe-de-Gouges - CS 50813 – 45308 PITHIVIERS CÉDEX

Téléphone

Candidat : 3949 - (Service gratuit + prix appel)
Employeur : 3995 - (Service gratuit + prix appel)

Télécopie : 02 38 32 75 49 - Site web : www.pole-emploi.fr

Accès à l'agence

Jours de la semaine	Libre	Sur RDV
Lundi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mardi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mercredi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Jeudi :	8h45-12h45	
Vendredi :	8h45-12h45	12h45-15h45

La Mission locale

La Mission Locale du Pithiverais accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'emploi, de formation et de vie quotidienne.



Permanences de la Mission Locale sur la CCPNL

- **À Outarville** – Mairie d'Outarville – 9 avenue d'Arconville – Sur RDV au 02 38 30 78 06 - 3^e mercredi matin de chaque mois, de 9 h 30 à 12 h 00
- **À Bazoches les Gallerandes** – CCPNL – 3 rue de l'Avenir – Sur RDV au 02 38 30 78 06 - 3^e mercredi après-midi de chaque mois, de 14 h 00 à 17 h 00

Action développée à partir de mars 2021 : APPI, un contact de proximité pour créer un lien

APPI est une action de proximité qui se déploiera sur notre commune à **partir de mars 2021**. Des professionnels de l'accompagnement vers l'aide sociale, la prise en charge de la santé, les dispositifs d'emploi ou de formation, vont venir au contact des personnes connaissant des difficultés, pour les rencontrer au plus près de chez elles.

Ces acteurs locaux proposeront un lieu ressource pour donner des informations, écouter et proposer des activités individuelles ou collectives, dans des domaines variés tels que la cuisine, le sport, les arts plastiques, le théâtre, le bien-être...

Vous serez informé(e) du passage de leur dispositif mobile, équipé d'Internet et d'outils bureautiques, par votre mairie et les réseaux sociaux, et vous pourrez aller les rencontrer, sans rendez-vous, sur le lieu de stationnement de leur véhicule.

Ce nouveau mode de rencontre s'adresse aux personnes qui se sentent isolées, qui éprouvent des difficultés dans leurs démarches et plus particulièrement les jeunes.

Si vous ou une personne de votre entourage êtes concerné(e), faites-vous connaître auprès de votre mairie ou adresser un mel à : animation.appi@gmail.com

Pour toute information complémentaire, rapprochez-vous de Clément Andreault, coordinateur de l'action : coordonateur.appi@gmail.com – 02 38 30 78 06

INFORMATIONS DIVERSES

Installation d'un conteneur RELAIS

Un conteneur "Le Relais" a été installé Rue des Merceries, à côté du conteneur à verres.

Adoptez les bons réflexes !

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) et jouets.

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 50 litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans le conteneur).
- Veiller à toujours **bien fermer** ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisies ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.



Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne. 90 % du textile récupéré est valorisé, soit en réemploi (export et friperies) ou en recyclage (chiffons et isolant).

Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. Ils doivent être en bon état ou facilement réparables.

Entretien des concessions funéraires

Si vous êtes propriétaire ou héritier d'une concession, il vous revient de l'entretenir. Laisser votre concession à l'abandon, c'est le risque de la voir reprise par la commune.

Définition d'une concession

Une concession funéraire désigne un emplacement de terrain nu dans un cimetière sur lequel vous pouvez acheter l'usage (mais pas le terrain).

L'entretien d'une concession, une obligation civique ?

Acheter une concession permet d'assurer la pérennité d'une sépulture. À condition de l'entretenir. Que vous ayez acheté une concession ou que vous en ayez hérité, vous êtes tenu à une obligation d'entretien pour assurer la décence des lieux et la sécurité des visiteurs. Cet entretien vaut également pour les concessions nues, dépourvues de sépulture. Il en va de votre responsabilité.

Que se passe-t-il en cas d'abandon de la concession ?

Tombes en état de délabrement, mauvaises herbes qui courent sur des concessions sans sépulture, abords négligés..., le maire peut vous rappeler à vos obligations en exigeant le nettoyage de votre concession. Si rien ne change, la commune a la possibilité d'engager une procédure de reprise pour état d'abandon.

Proposition d'un chantier participatif

Il est prévu de faire participer les administrés à mettre en valeur notre village à plusieurs endroits avec en référent, un membre du conseil municipal :

- Plantation d'une haie aux abords de l'aire de jeux (Référent : Guillaume MORGEAT), initialement **prévue à l'automne 2020 est reportée en 2021**
- Plantations à l'entrée du lotissement (**printemps 2021** – Référent : Joseph MARTIN)

Une convention « pot de fleurs » afin d'embellir les trottoirs est également envisagée (référente : Anne-Claire DESFORGES)

Un chantier participatif, c'est quoi ?

Un chantier participatif, également appelé **chantier solidaire** ou collaboratif, permet à la commune de réaliser des petits travaux de rénovation, d'embellissement, d'entretien, grâce à l'intervention de personnes bénévoles de la commune.

Il s'agit de développer une culture locale du "faire ensemble" appliquée à l'aménagement de la commune. Cela permet à plus d'habitants d'être responsables du devenir de notre commune et de favoriser l'émergence d'une culture de l'implication dans la vie locale.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a défini un cadre d'orientations générales à la fois clair et Faire participer les habitants et les impliquer dans le projet communal ;

- Favoriser la formation, les transferts de savoir-faire, la transmission de la culture et des connaissances entre générations ;
- Préserver le patrimoine et l'environnement en rénovant/réalisant des constructions qui s'inscrivent dans le patrimoine existant ;
- Partager et vivre ensemble.

HUMOUR - PAUSE DÉTENTE

BLAGUES À PART...

LA PENSÉE DU JOUR :

Quand le téléphone était attaché avec un fil, les humains étaient libres.

RECETTE MAISON :

Comment réaliser un gel hydro-alcoolique maison ? Il vous faut :- des glaçons pour le côté gel- une carafe d'eau pour le côté hydro- une bouteille de Pastis pour le côté alcoolique.. À votre santé !

SANG POUR CENT : Les perdants du Loto appartiennent tous au même groupe sans gain.

QUESTIONS DE LOGIQUE :

- Quelle est la différence entre la lettre A et le clocher de l'église ? La lettre A, c'est la voyelle et le clocher, c'est là qu'on sonne.
- Quelle est la différence entre une pioche, un pull et une semaine ? La pioche a un manche, le pull a deux manches et la semaine a dimanche
- Quelle est la différence entre un cendrier et ma théière ? Le cendrier c'est pour des cendres, la théière c'est pour mon thé.

QUESTION VOLATILE :

Dans les îles Canaries, il n'y a pas de canari, C'est pareil dans les îles Vierges, ... Il n'y a pas de canari non plus ;)

POINT DE VUE :

Deux blondes stagiaires dans une petite société maritime ont pour tâche de mesurer la hauteur d'un mât. Elles sortent et se rendent au mât avec des échelles et des mètres-rubans. Tour à tour, elles tombent de l'échelle ou laissent tomber le ruban à mesurer. Un ingénieur passe par là et voit ce qu'elles essaient de faire. D'un geste moqueur il tire le mât à terre et le met à plat, le mesure de bout à bout et enfin donne la mesure à une des blondes, puis il s'en va. Après que l'ingénieur soit parti, la blonde se tourne vers l'autre et dit en riant :- Ça c'est bien un ingénieur, nous cherchons la hauteur et il nous donne la longueur. Quel idiot

LE BON COTÉ DE L'HIVER :

Un matin d'hiver un couple écoute la radio. Avant de se lever ils entendent le présentateur dire : « Nous annonçons 10 cm de neige aujourd'hui alors veuillez mettre vos voitures du côté pair de la rue pour faciliter le déneigement ! » : La femme se lève, s'habille précipitamment et va placer l'auto du côté pair. Le lendemain, ils écoutent encore la radio qui dit : « Nous annonçons 15 cm de neige aujourd'hui alors veuillez mettre vos voitures du côté impair de la rue pour faciliter le déneigement ! » : La femme se lève, se dépêche et va placer l'auto du côté impair. Le lendemain, ils écoutent encore la radio : « Nous annonçons 30 cm de neige aujourd'hui alors veuillez mettre vos voitures ...krrrrrhhrrrr...bbzzz... » Et une panne d'électricité interrompt l'émission. La femme perplexe regarde son mari et lui dit : « Qu'est-ce que je vais faire, il n'a pas dit de quel côté mettre l'auto ? ». L'homme la regarde et lui dit alors, avec beaucoup de compassion, ... mais alors avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de compassion : « Et Pourquoi tu ne la laisserais pas dans le garage aujourd'hui ? »



ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION MUNICIPAUX

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration des moyens de communication municipaux (bulletin municipal et site Internet), nous souhaitons recueillir votre avis et vos attentes en la matière.

Accordez-nous quelques minutes pour répondre à ce questionnaire – anonyme - que vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou retourner par mail à mairietivernon@wanadoo.fr. Nous vous remercions par avance pour votre attention et votre collaboration dans la vie communale.

Outil de communication « papier »

La fréquence de parution du bulletin municipal (1 numéro par an) vous satisfait-elle ?

Oui Non

Lisez-vous le bulletin ?

Toujours Souvent Rarement Jamais

Combien de personnes lisent le bulletin dans votre foyer ?

1 2 3 4

Quelle est votre première impression sur la présentation générale du bulletin et son graphisme ?

Agréable Peu agréable

La présentation (couleur, format, organisation par thèmes) est selon vous ?

Très satisfaisante Satisfaisante Moyenne Médiocre

Les informations sont-elles compréhensibles (lisibilité, clarté) ?

Très satisfaisante Satisfaisante Moyenne Médiocre

A quels thèmes d'informations portez-vous le plus d'intérêt ? (classez par ordre de préférence de 1 à 16)

Caractéristiques de notre village	<input type="checkbox"/>	Nos associations	<input type="checkbox"/>
Le budget communal	<input type="checkbox"/>	La CCPNL	<input type="checkbox"/>
Eau et assainissement	<input type="checkbox"/>	Démarches administratives	<input type="checkbox"/>
Informations communales	<input type="checkbox"/>	Médecine, santé	<input type="checkbox"/>
Vivre ensemble	<input type="checkbox"/>	Les services d'aides à la personne	<input type="checkbox"/>
Carnet familial	<input type="checkbox"/>	Infos pratiques et utiles	<input type="checkbox"/>
Clin d'œil dans le rétro	<input type="checkbox"/>	Informations diverses	<input type="checkbox"/>
Liste de nos professionnels	<input type="checkbox"/>	Humour – Pause détente	<input type="checkbox"/>

Y a-t-il d'autres thèmes (rubriques) qui vous intéressent ?

.....
.....
.....

Conservez-vous le bulletin municipal?

Oui Quelques jours Une semaine Un mois Un an Toujours
Non

Outil de communication « numérique » SITE INTERNET DE TIVERNON (www.tivernon.fr)

Avez-vous Internet ?

Oui Non

Connaissez-vous le site Internet de Tivernon ?

Oui Non

Quelle est votre fréquence d'utilisation du site internet communal ?

Une fois par jour Une fois par semaine Une fois par mois Jamais

Le trouvez-vous ?

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant

Souhaiteriez-vous avoir des rubriques en plus ou en moins ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....